

**Avis n° 2009/12-04 relatif
à l'habilitation de TÉLÉCOM PARISTECH
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

E : Nouvelle voie d'accès à une formation habilitée - demande d'habilitation pour la mise en place d'une formation par apprentissage
--

Vu la demande présentée par Télécom ParisTech dans le cadre d'une demande habilitation pour la mise en place d'une formation en apprentissage

Vu le rapport établi par Georges BEAUME (rapporteur principal), Philippe MASSE (membre de la CTI) et présenté lors de la séance plénière du 08/12/09

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Créé en 1878 sous le nom d'Ecole Supérieure de Télégraphie, l'Ecole nationale Supérieure des Télécommunications est devenue en 2009, par décret, Telecom ParisTech, une des 4 écoles de l'Institut Télécom, établissement public national à caractère administratif, doté de l'autonomie financière, et placé sous la tutelle du ministre en charge des télécommunications.

Lors de la séance plénière du 16 mai 2006, la CTI a émis un avis favorable au renouvellement de l'habilitation de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications (ENST, ancienne appellation de Télécom ParisTech) à délivrer son titre d'ingénieur au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant, pour une durée de six ans à compter de la rentrée 2006.

Cette proposition d'habilitation était assortie de recommandations dont une partie devait donner lieu à un rapport à un an : mise en œuvre du système européen ECTS et organisation des enseignements en semestres et formalisation du contrôle de l'organisation et de la validation de la formation sur le site de Sophia-Antipolis. Les rapports correspondants ont été envoyés à la CTI en août 2007.

Télécom ParisTech forme des ingénieurs pour l'industrie française des technologies de l'information et de la communication. Télécom ParisTech accueille 1.500 étudiants, dont 42 % d'étudiants étrangers, 205 enseignants chercheurs et 500 intervenants issus de l'entreprise.

1/ Formation concernée

Au chapitre «formation initiale» de sa stratégie 2008-2012, l'école s'est donné un objectif de création d'une filière en apprentissage pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur.

Les objectifs de la mise en place de cette filière sont les suivants :

- délivrer le même diplôme que sous statut étudiant,

- rapprochement avec le monde de l'Entreprise en créant de nouvelles opportunités de contacts,
- ouverture sociale (prolongement de l'ouverture faite lors du recrutement sur titre),
- nouvelle filière conduisant naturellement à un nouveau vivier,
- fertilisation par l'apport de l'expérience Entreprise,
- brassage et une coprésence pour étalonner le niveau de tous les diplômés.

Organisation générale de la formation :

Les trois ans de formation sous statut d'étudiant sont organisés suivant un modèle « 1 + 2 » :

- Tronc commun intitulé BCI (Base de Connaissance Indispensable)
- Deux années appelées «cycle master» avec un enseignement optionnel et unifié.

La filière en apprentissage prévue par Télécom ParisTech va s'adapter à ce format (dans la limite de 600 heures annuelles) ; avec un enseignement spécifique aux apprentis surtout en 1^{ère} année. Un des objectifs de Télécom ParisTech est d'obtenir une bonne intégration des deux populations, sous statut étudiant et apprentis, et par conséquent d'avoir des enseignements communs.

Pour guider les élèves, le catalogue des Unités d'Enseignement est organisé en parcours et répartis en sept domaines : communications, électroniques, informatique,... Il y a une trentaine de parcours, mais un élève peut se construire un parcours spécifique.

L'admission des apprentis est effectuée à travers un concours comportant des épreuves écrites et des entretiens sur une population issue de Licences Pro au niveau L3, effectuées en apprentissage, et dans des domaines connexes aux télécoms.

2/ Synthèse de l'évaluation :

La CTI note les points forts de la formation

- L'image et la notoriété de l'école (auprès des candidats et des industriels).
- La qualité des équipes et moyens pédagogiques de l'école
- L'ouverture internationale (programme Athens, niveau d'anglais)
- Une première année adaptée au statut d'apprenti tant dans son contenu que dans sa forme.

Et les points à améliorer

- Une approche pédagogique spécifique aux apprentis à développer durant les années du « cycle master ».
- La possibilité de périodes à l'étranger en entreprise.
- L'ouverture vers la recherche n'apparaît pas dans le projet
- La lourdeur du programme de renforcement pour les candidats apprentis, pendant leur année de licence professionnelle.
- Un vivier de recrutement très restreint.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable à titre expérimental pour une durée de 2 ans** (mise en phase avec l'évaluation périodique) à compter de la rentrée 2010, à l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre :

- *d'Ingénieur diplômé de Télécom ParisTech.*

Pour la formation, la CTI recommande à l'école de :

Au niveau du recrutement :

- Veiller, en amont, à l'aménagement des conditions de préparation au concours pour les apprentis.
- Cibler davantage les critères du concours sur les compétences et pas seulement sur les connaissances académiques.
- Elargir le vivier de recrutement au niveau L3 (et non uniquement licence pro), DUT...

Pendant la formation :

- Veiller à ce que la participation des apprentis aux modules communs ne remette pas en cause la pédagogie inductive,
- Préciser, pour chaque module académique optionnel, la part des compétences à acquérir en liaison avec l'activité en entreprise
- Veiller à ce que, lors de leur parcours, les apprentis abordent les domaines de la recherche et de l'innovation

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 08 décembre 2009

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 janvier 2010

Le président



Bernard REMAUD